

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 12 février 2020 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée  
Mme Suzie Miron, Conseillère associée  
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

Avant l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance, le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, cède la parole à Mme Laurence Lavigne Lalonde, membre du comité exécutif.

Mme Lavigne Lalonde prend la parole et présente un trophée que la Ville s'est vu attribué en reconnaissance pour son partenariat avec l'organisme d'économie sociale Coop FA, qui élabore des projets dans les écoles et auprès des citoyens et des organisations.

Mme Lavigne Lalonde mentionne que la Ville est partenaire dans ce projet suite à une contribution de 100 000\$ à l'organisme Coop FA. Cette contribution a permis la tenue d'ateliers dans plus de 80 classes à Montréal en 2018-2019. De plus, ces ateliers sont en lien avec les objectifs de la Ville en termes d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

En terminant, Mme Lavigne Lalonde indique que le trophée remis à la Ville a été fabriqué par un artisan québécois; l'empreinte écologique pour la production de la pièce a été compensée, ce qui en fait un trophée carboneutre.

Le président du comité exécutif remercie Mme Lavigne Lalonde pour son intervention et poursuit avec l'adoption de l'ordre du jour.

---

**CE20 0160**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 février 2020, en y retirant les articles 20.002, 30.005 et 60.001 et en y ajoutant l'article 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE20 0161**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE20 0162**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE20 0163**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE20 0164**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 29 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE20 0165**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Bauval CMM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception et le traitement du roc, du béton et de l'asphalte en provenance des sept écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 948 170 \$, taxes et indexations incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17873 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes et indexations incluses)
Bauval CMM	1	80 990 \$
Bauval CMM	2	90 889 \$
Bauval CMM	3	141 403 \$
Bauval CMM	4	114 177 \$
Bauval CMM	5	188 830 \$
Bauval CMM	6	131 204 \$
Bauval CMM	7	200 676 \$
<b>TOTAL</b>		<b>948 170 \$</b>

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1198502002

---

**CE20 0166**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Englobe Corp., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour une somme maximale de 162 804,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17924;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 420,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17924;

**Firmes****Montant (taxes incluses)**

Loiselle inc. (7 contrats)

2 158 187,45 \$

Sanexen services environnementaux inc. (1 contrat)

703 647 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 429 275,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1198023004

---

**CE20 0167**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Toromont CAT Québec, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une somme maximale de 1 738 433,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17957;
- 2- d'autoriser une dépense de 260 765,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1204087002

---

**CE20 0168**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, fournisseur unique, pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Centre expertise plateformes et infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1206871001

---

**CE20 0169**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, fournisseur unique, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Centre d'expertise, plateformes et infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1198410004

---

**CE20 0170**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les lots 1 et 3 et au seul soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17086 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Fortier Auto Montréal Itée	Lot 1 Pièces de véhicules authentiques de marque Ford	1 117 557 \$
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	Lot 2 Pièces de véhicules authentiques de marque GM	367 920 \$
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Lot 3 Pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler	747 337,50 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1204922001

---

### CE20 0171

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated Canada (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 1 104 510,44 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated Canada (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 226 551,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le Directeur des solutions numériques du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1197655011

---

### CE20 0172

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, conformément aux dispositions de la loi, d'une durée de deux ans, par laquelle le Centre de services partagés du Québec s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services cellulaires (voix et transmission de données), pour une somme maximale de 9 369 370,10 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 14 janvier 2015;

- 2- d'autoriser le Directeur du service du Centre d'expertise - Espace de travail, du Service des technologies de l'information, à signer tous les documents reliés à cette entente;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administrative et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1195243005

---

**CE20 0173**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268);
- 2- d'autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes incluses, à Roxboro Excavation inc., pour couvrir les coûts relatifs aux biens acquis, aux travaux réalisés ainsi que pour les dommages et intérêts relatifs à la résiliation complète du contrat, tel que déterminé en fonction du solde contractuel conformément à l'article 4.5.2.2. du cahier des clauses administratives générales du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1197631001

---

**CE20 0174**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 998 819,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403919;
- 2- d'autoriser une dépense de 699 881,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 139 976,39 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1197231076

---

**CE20 0175**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe DCR (9282-0786 Québec inc), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de rénovation intérieurs, dont l'éclairage public, l'insonorisation, le ragréage architectural, la mise en conformité aux normes de sécurité et codes du bâtiment, dans le bâtiment du théâtre Outremont, situé au 1248 avenue Bernard Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 675,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15471;
- 2- d'autoriser une dépense de 118 735,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 42 744,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1208750001

---

**CE20 0176**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre les Villes de Montréal et de Montréal-Est pour des travaux de reconstruction d'un tronçon d'égout d'agglomération, situé sous l'avenue Broadway, entre la rue Prince-Albert et le parc de l'Hôtel-de-Ville;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 526,81 \$ pour la réalisation des plans et devis requis pour exécuter ces travaux;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 705,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1203438001

---

**CE20 0177**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre Cogeco Média Acquisitions inc. et la Ville de Montréal, relativement au partage des flux vidéo sur la circulation du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.014 1192968006

---



**CE20 0178**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9058656 Canada inc. pour des fins d'utilités publiques, un terrain vacant, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué du lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 191 811,87 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser au registre du domaine public comme rue le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.015 1195840004

---

**CE20 0179**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., à des fins d'agrandissement, un terrain vacant constitué du lot 6 243 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, d'une superficie de 211,6 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1176037005

---

**CE20 0180**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., un volume en tréfonds d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, constitué du lot 6 284 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 258 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 335 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 6 284 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1186037017

---

**CE20 0181**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques ainsi que d'une servitude temporaire de passage sur une partie des lots 2 090 369 et 1 678 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 91 600 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 5- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1186462003

---

**CE20 0182**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal pour la réalisation du programme « Cultiver l'Espoir », au parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une somme maximale de 125 000 \$ répartie sur une période de deux ans, de 2020 à 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1191683001

---

**CE20 0183**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda N° 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder un soutien financier maximal de 860 000 \$, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 400 000 \$ à 1 260 000 \$, pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1197952003

---

**CE20 0184**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire afin de réaliser le projet Intelligence artificielle, gouvernance de données et économie sociale, étapes 1 et 2, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1195008004

---

**CE20 0185**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 35 000 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les Montréalaises et Montréalais pour l'année 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1197898004

---

**CE20 0186**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 830 020 \$ à la SOVERDI pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2020, dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine;

- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1198176001

---

**CE20 0187**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La Pépinière | Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives, pour la période 2020-2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1197896007

---

**CE20 0188**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'organisme Récolte, pour initier le projet du système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.025 1208047001

---

**CE20 0189**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 200 000 \$ à Nuit blanche à Montréal inc., pour le financement des partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1191508007

---

#### **CE20 0190**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc., pour la 21<sup>e</sup> édition du Festival Montréal en Lumière 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1191508005

---

#### **CE20 0191**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 180 000 \$ à Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour la 49<sup>e</sup> édition du Festival du nouveau cinéma 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1207209001

---

**CE20 0192**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter une contribution d'un montant de 5 179 084\$ (taxes non applicables) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), afin d'assumer le coût des ressources de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 \$, soit 4 948 067 \$ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM, et 992 532 \$ (nette de ristourne) pour les coûts des ressources contractuelles et pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux 2018-2023 dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1197971001

---

**CE20 0193**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 99<sup>e</sup> assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au Palais des congrès de Montréal, les 20, 21 et 22 mai 2020;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 000 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1204784001

---

**CE20 0194**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1190029006

---

**CE20 0195**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser la présentation des projets suivants au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives :

**Projets sous la responsabilité de la Ville centre et des arrondissements :**

- Rénovation du complexe sportif Claude-Robillard - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
  - Réfection du terrain de baseball Gary-Carter - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
  - Réfection de l'aréna Martin-Lapointe - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
  - Réfection de l'aréna Dollard-St-Laurent - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
  - Réfection de l'aréna Saint-Louis - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
  - Réfection de l'aréna du Centre sportif St-Jean-Vianney - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
  - Rénovation/reconstruction du centre récréatif Gadbois - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
  - Rénovation et agrandissement du Centre sportif Trenholme - Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
  - Démolition et reconstruction de la piscine et de la patageoire extérieures du parc Joseph-Paré - Rosemont–La Petite-Patrie;
  - Pôle de soccer du parc Hébert - Saint-Léonard;
  - Réfection partielle et mise aux normes du centre Patro le Prevost - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- 2- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal (services corporatifs et arrondissements) à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par les projets et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
  - 3- de désigner madame Louise-Hélène Lefebvre, directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports mentionnés ci-dessus;

**Projets d'organismes**

- 4- d'appuyer le projet de construction et aménagement de deux installations récréatives et sportives d'environ 5 000 pieds carrés chacune, dans l'ancienne église Sainte-Brigide (Association Les Chemins du Soleil), afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Adopté à l'unanimité.

**CE20 0196**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 148,76 \$ relative au déplacement, les 21 et 22 janvier 2020, de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, à Québec, dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi 44;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1200843001

---

**CE20 0197**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1205330001

---

**CE20 0198**

Il est

RÉSOLU :

de nommer les personnes suivantes au sein des différentes commissions des régimes de retraite de la Ville de Montréal :

**Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :**

- Nommer M. Errico Cocchi, Chef de division - financement et placement, pour une durée de 1 an.

**Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :**

- Nommer M. Yves Courchesne, Trésorier et directeur du Service des finances, pour un mandat d'une durée de 1 an;
- Nommer M. Errico Cocchi, Chef de division - financement et placement, pour un mandat d'une durée de 1 an.

**Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :**

- Nommer M. Yves Courchesne, Trésorier et directeur du Service des finances, pour un mandat d'une durée de 1 an.



**Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :**

- Nommer M. Yves Courchesne, Trésorier et directeur du Service des finances, pour un mandat d'une durée de 1 an;
- Nommer M. Errico Cocchi, Chef de division - financement et placement, pour un mandat d'une durée de 1 an.

**Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :**

- Nommer M. Yves Courchesne, Trésorier et directeur du Service des finances, pour un mandat d'une durée de 1 an.

**Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :**

- Nommer M. Yves Courchesne, Trésorier et directeur du Service des finances, pour un mandat d'une durée de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1206335001

---

**CE20 0199**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal, pour un mandat de trois ans se terminant en février 2023, les personnes suivantes :
  - Madame Idil Issa, en remplacement de Madame Wafa Al-Hamed;
  - Monsieur Rémy-Paulin Twahirwa, en remplacement de Monsieur Frédéric Dejean.
- 2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au sein du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1207968001

---

**CE20 0200**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution de 10 820 \$ de la de la Société des Amis du Jardin botanique pour bonifier les activités des Jardins-jeunes;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1193815004

---

**CE20 0201**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », en retirant le bâtiment situé au 805, rue Fullum, lot 5 015 274 (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) de la section « les lieux de culte » de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » incluse à la partie II des documents d'arrondissements du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et en l'intégrant à la section « Les habitations » de cette même liste

Adopté à l'unanimité.

40.001 1196255014

---

**CE20 0202**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver une somme de 1 700 000 \$ pour la mise en œuvre dudit programme.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1197796009

---

**CE20 0203**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1208716001

---

**CE20 0204**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1198146003

---

**CE20 0205**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre le boulevard de Maisonneuve, l'axe de la rue Tupper, la rue du Fort et la rue Guy, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs dans l'arrondissement de Ville-Marie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente ;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre le boulevard de Maisonneuve, l'axe de la rue Tupper, la rue du Fort et la rue Guy, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;
- 2- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur excède les limites prévues au plan intitulé « Plan des hauteurs et surhauteurs », joint à l'annexe A de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1187400005

---

**CE20 0206**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1192968010

---

**CE20 0207**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1202837001

---

**CE20 0208**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer la réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1202837002

---

**CE20 0209**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1202837003

---

**CE20 0210**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1190025009

---

**CE20 0211**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1198146004

---

**CE20 0212**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1198146005

---

**CE20 0213**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de monsieur Luc Fortin au poste de directeur de projet à la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau, dans la classe salariale FM 10 (minimum 118 025 \$ - maximum normal 147 537 \$ - maximum mérite : 177 048 \$) à compter du 24 février 2020 ou à une date rapprochée à convenir entre les parties;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1208044001

---

**Levée de la séance à 9 h 24**

70.001

---

Les résolutions CE20 0160 à CE20 0213 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville